EPU 42, 23 janvier 2023

1 min 10 sec

**Bénin**

Merci, Monsieur le Président.

Le Canada salue la mise en place d’une Commission Béninoise des Droits de l’Homme, la création d’un Institut de la Femme, la commutation des dernières condamnations à mort, et le renforcement du cadre législatif de protection et de promotion des droits des femmes et des enfants y compris en matière de santé et droits sexuels and reproductifs.

Recommandations

Le Canada recommande que le gouvernement béninois :

1. Révise le Code du Numérique de façon à protéger la liberté de presse, notamment en précisant l’Article 550 qui porte sur le harcèlement par le biais d’une communication électronique.
2. Travaille à la mise en œuvre effective de la législation récente portant sur les droits des femmes et des filles afin d’enregistrer des résultats concrets dans la lutte contre le mariage d’enfants, précoce ou forcé.
3. S’assure que l’application de la loi en matière de lutte contre le terrorisme respecte les droits de la personne.
4. Poursuive les efforts en vue de l’amélioration des conditions de détention dans les prisons du pays.

Approuvé: OUAGA-CDM/Hermann, WWD, IOD